

**CONTRAT D'ADHÉSION 2020 - 2021 entre Angélique Bataillé**

**&**

Mlle, Mme ou Mr :.....

Prénom :.....

Né(e) le :.....

Adresse :.....

.....

Tel :.....

Mobile :.....

Email :.....

Il est établi le contrat suivant :

**\* Séances à la carte**

**La séance d'essai 10 €** (valable 1 mois)

**Fitness – 1 séance** valable 1 mois : 20 €

**Fitness - 5 séances** valables 12 mois : 90€

**Fitness - 10 séances** valables 12 mois : 160€

**+ Frais de dossier**

**20€** pour la première inscription valable 1 an (de septembre 2020 – fin août 2021)

**Paiement**

**en 1 fois** soit : .....

**en 2 fois** soit : .....

Fait à :..... En deux exemplaire le :.....

(Chaque partie reconnaît avoir reçu un exemplaire du contrat d'adhésion et des conditions générales)

**« lu et approuvé »**

**Signature:**

## CONDITIONS GÉNÉRALES - Cours FITNESS en EXTERIEUR

Les services d'Angélique Bataillé sont soumis aux présentes conditions générales qui prévalent sur toutes autres conditions, sauf dérogations formelles et expresse.

### ARTICLE 1 :

L'activité de l'entreprise a pour objet l'individu. En conséquence, Angélique Bataille propose un service d'encadrement physique, de planification, de programmation personnalisée. Un travail négocié, ciblé sur les besoins et les finalités de chacun de ses clients. Dans le présent contrat, Angélique Bataillé propose des séances semi-collectives (8 personnes maximum) de Fitness (circuit training)

### ARTICLE 2 :

Les entraînement se dérouleront essentiellement en extérieur – au Bois de Limayrac 31500 Toulouse.

### ARTICLE 3 :

Les séances sont à la carte, pour réserver sa séance, le client doit s'inscrire de lui-même depuis son compte déciplus AB Coaching. Il peut s'inscrire au plus tard 5 minutes avant le début de la séance.

Le client peut également annuler une séance depuis son compte. **Pour cela, il devra l'annuler 30h avant le début de la séance.** Il peut ensuite décaler cet entraînement sur un autre créneau durant toute la période de validité de ses séances.

**En deçà de 30h, le cour est facturé comme si le client avait été présent.**

### ARTICLE 4 : Création du compte déciplus AB Coaching :

Le client peut créer de lui-même son compte déciplus depuis le site internet [www.abcoachingforme.fr](http://www.abcoachingforme.fr) en cliquant sur « je crée un compte » ou bien prendre contact avec Angélique Bataillé pour définir une première séance d'essai. A ce moment, un compte lui est créé et les codes (ou mot de passe) lui sont transmis par mail pour qu'il puisse se connecter, réserver, créditer et annuler ses séances depuis son compte.

### ARTICLE 5 :

L'accès au compte personnel déciplus AB Coaching du client est strictement personnel et individuel.

Les identifiants de connexion sont personnels, individuels, confidentiels et intransmissible. Le client (utilisateur) en est seul responsable. Il répondra de toute utilisation non autorisée, frauduleuse ou abusive de ses codes. Il s'engage à assurer la confidentialité de ses informations et à ne pas les divulguer à quelque titre que ce soit. En cas de suspicion d'utilisation de son compte par un tiers, le client doit en informer immédiatement Angélique Bataillé en vue de changer son mot de passe ou désactiver ou supprimer son compte.

### ARTICLES 6 : Réservations et modifications planning

Toutes les réservations et modifications ponctuelles de planning se font directement sur le compte déciplus AB Coaching du client. Il y a accès depuis le site internet [www.abcoachingforme.fr](http://www.abcoachingforme.fr), en cliquant sur le lien « mon Compte personnel » ou depuis le téléphone mobile, en téléchargeant l'application Deciplus réservation, nom du club ab-coaching.

Pour se connecter, il doit informer de son mail et de son mot de passe ( code)

### ARTICLE 7 :

Toutes séances de Fitness ne comportant qu'un seul client inscrit est annulée. Pour être maintenue, il faut obligatoirement deux personnes inscrites sur la session.

### ARTICLE 8 :

**Les forfaits ne sont pas remboursables** et ne sont reportables que dans les cas suivants et **uniquement sur présentation d'un justificatif :**

- maternité
- Accident ou maladie
- 

Le terme du contrat sera prolongé pour une période égale à la durée de la suspension. (notifié sur justificatif)

**ARTICLE 9:**

La signature du présent contrat d'adhésion engage le client **à fournir sous huit jours un certificat médical** d'aptitude à la pratique sportive ; au-delà de ce délai, l'entreprise décline toute responsabilité en cas d'accident.

Dans le cas où il serait émis un certificat d'aptitude à la pratique sportive négatif, Angélique Bataillé ne pourra assurer aucune prestation envers son client.

A:....., le .....

Signature : (précédée de la mention « **lu et approuvé** »)